

République de Corée

Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies

MUN/191/13

Le 26 août 2013

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la note verbale SC/13/178 de la Mission permanente du Japon, datée du 30 avril 2013, relative à la demande partielle présentée le 26 décembre 2012 à la Commission des limites du plateau continental par le Gouvernement de la République de Corée.

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies fait remarquer que la note verbale susmentionnée n'apporte que peu d'éléments nouveaux aux déclarations précédentes du Japon, puisqu'elle ne fait que répéter les vues déjà exprimées par ce dernier. À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée réaffirme fermement la position qu'il a exprimée dans la note verbale MUN/022/13, en date du 23 janvier 2013, qu'il a adressée au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation.

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies fait également remarquer que le seul élément nouveau de la note verbale du Japon est l'affirmation suivante : « étant donné que les deux gouvernements sont fréquemment en contact, le Gouvernement de la République de Corée est parfaitement au fait de la position du Gouvernement japonais ». Le Gouvernement de la République de Corée tient à préciser que de tels contacts n'ont en fait jamais existé. Bien que la République de Corée ait invité à maintes reprises le Japon à ouvrir des consultations, ce dernier a toujours décliné toute invitation de ce genre.

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies prie respectueusement le Secrétariat de l'Organisation de bien vouloir faire distribuer la présente note verbale aux membres de la Commission, à tous les États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Cabinet du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
New York